

Versement mobilité

Augmentation Janvier 2022

Rappel : Le versement transport (VT), devenu **Versement Mobilité**, (VM), est une contribution locale des employeurs de 11 salariés et plus et qui permet de financer les transports en commun. Il est perçu par l'URSSAF qui le reverse ensuite aux Agglomérations Organisatrices de Transport, (AOT).

Comme chaque année, le taux de VM augmente dans plusieurs agglomérations.

Le fichier des nouveaux taux de VM est disponible sur le site de l'Urssaf. Il peut aussi être téléchargé directement par WO_PAIE.